



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
27 septembre 2024
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'adaptation

Rapport du Comité de l'adaptation

Organe subsidiaire de mise en œuvre Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 11 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'adaptation

Rapport du Comité de l'adaptation

Rapport du Comité de l'adaptation*

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Comité de l'adaptation entre novembre 2023 et septembre 2024. On y trouvera les principales réalisations du Comité au cours de la période considérée et des informations relatives aux questions d'organisation et de procédure, s'agissant notamment des réunions tenues et des changements intervenus dans la composition du Comité et parmi ses coprésident(e)s. On trouvera également une synthèse des progrès accomplis par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2022-2024 et dans l'élaboration du plan de travail modulable pour 2025-2027, qui figure en annexe. Le rapport contient en outre des recommandations pour examen par la Conférence des Parties et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

* Le présent document a été soumis aux services de conférence après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la COP a décidé que le Comité de l'adaptation fonctionnerait sous son autorité et sa direction, qu'il lui rendrait compte et qu'elle devrait décider des politiques du Comité conformément aux décisions pertinentes. Elle a demandé au Comité de lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, sur ses activités, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux et, le cas échéant, sur les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour examen par ses soins¹.

2. À sa première session, la CMA a estimé dans une décision que le Comité concourrait à l'application de l'Accord de Paris².

B. Objet du rapport

3. Le présent rapport contient des informations relatives aux travaux menés par le Comité entre novembre 2023 et septembre 2024 et des recommandations pour examen par la COP à sa vingt-neuvième session et par la CMA à sa sixième session. Le plan de travail modulable du Comité pour la période 2025-2027 figure en annexe.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Les organes subsidiaires sont invités à examiner les informations figurant dans le présent rapport et à recommander des projets de conclusions ou de décisions fondés sur les travaux du Comité, pour examen et adoption par l'organe ou les organes compétent(s).

II. Questions d'organisation et de procédure

A. Réunions et manifestations

5. Le Comité a tenu à Bonn sa vingt-cinquième réunion du 12 au 15 mars 2024, et sa vingt-sixième du 9 au 13 septembre 2024. Ces réunions ont été organisées en présentiel, avec possibilité de participation en ligne. Elles étaient ouvertes aux observateurs et ont été diffusées en direct sur YouTube³.

6. Le Comité a organisé ou coorganisé les manifestations et séances de formation ci-après au cours de la période considérée, lesquelles sont présentées en détail *infra* :

- a) Deux manifestations pendant la vingt-huitième session de la COP (voir les paragraphes 55 et 69) ;
- b) Le forum de l'adaptation de 2024 (voir par. 23 et 24) ;
- c) Une manifestation parallèle à l'occasion de la soixantième session des organes subsidiaires (voir par. 36) ;
- d) Sept sessions de formation pendant l'Expo PNA de 2024 (voir par. 62) ;

¹ Décision 2/CP.17, par. 95 et 96.

² Décision 11/CMA.1, par. 1.

³ Tous les documents, présentations, liens YouTube et résumés des conclusions pour chaque point de l'ordre du jour sont disponibles aux adresses <https://unfccc.int/event/AC-25> (pour la vingt-cinquième réunion) et <https://unfccc.int/event/AC-26> (pour la vingt-sixième).

e) Une réunion d'experts des Parties consacrée aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA (voir par. 60 et 61).

7. Par ailleurs, des représentants du Comité ont contribué à une série d'événements organisés par d'autres organes constitués au titre de la Convention et dans le cadre de processus relatifs à la vingt-neuvième session de la COP et à la soixantième session des organes subsidiaires, notamment un dialogue technique sur le financement d'une transition juste au regard des questions de genre, le treizième Forum de Durban sur le renforcement des capacités, la septième réunion du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, et un atelier sur les progrès de l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes et les difficultés, lacunes et priorités associées, ainsi que sur les travaux supplémentaires à mener dans le domaine des questions de genre et des changements climatiques.

B. Présidence et composition du Comité⁴

8. Britta Horstmann (Allemagne) et Funanani Muremi (Afrique du Sud) ont été élues⁵ pour la première fois à la coprésidence du Comité à sa vingt-cinquième réunion. La coprésidente sortante, Giuliana Torta (Italie), a assuré la présidence de cette réunion et a passé le relais à Britta Horstmann à son issue.

9. Abdulaziz Albutti (Arabie saoudite), Mirza Shawkat Ali (Bangladesh), Robert Eric Borje (Philippines), Luke Millar (Australie) et Johanna Noble (Belize) ont été élus en tant que nouveaux membres du Comité. Les mandats de Vladimir Kattsov (Fédération de Russie), d'Iryna Trofimova (Ukraine) et de Kazem Kashefi (République islamique d'Iran) ont pris fin avant la première réunion du Comité respectivement en 2020, 2023 et 2024, et la désignation de candidats à ces postes est en attente. Ces membres exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus⁶. Mariam Allam, Britta Horstmann et Funanani Muremi achèveront leur deuxième mandat avant la vingt-septième réunion du Comité.

10. Lorsqu'il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres, le Comité a rappelé le paragraphe 101 de la décision 2/CP.17, dans lequel il est précisé que les membres siègent à titre personnel.

C. Participation des observateurs

11. Le Comité encourage la participation active d'observateurs à ses réunions. Les observateurs apportent une expérience et des compétences qui éclairent les débats, et leur mobilisation est essentielle à l'avancement des travaux du Comité et à la réalisation de ses objectifs, à savoir créer des synergies et maintenir la cohérence des mesures d'adaptation prises par différents groupes de parties prenantes, à tous les niveaux. Même si les réunions en présentiel sont généralement plus propices à la collaboration avec les observateurs, la possibilité d'y participer en ligne permet à un plus grand nombre d'observateurs d'y assister, car ils ne sont pas soumis à des restrictions de voyage ou à la limitation du nombre de places ; les observateurs qui ne peuvent pas assister aux réunions en personne sont donc encouragés à participer aux débats en ligne.

III. Progrès de l'exécution du plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2022-2024

12. Le Comité a été créé pour promouvoir la mise en œuvre de manière cohérente d'une action renforcée pour l'adaptation, notamment sous la forme d'un appui technique, d'orientations, d'informations sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation et de

⁴ Voir la liste des membres du Comité à l'adresse <https://unfccc.int/Adaptation-Committee#Membership>.

⁵ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 108 et à la décision 16/CP.19, par. 6 et 7.

⁶ Conformément à la décision 2/CP.17, par. 106 c).

recommandations aux Parties. Il collabore avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et l'Accord de Paris afin de s'assurer que les travaux relatifs à l'adaptation qu'ils mènent dans le cadre de leurs mandats et portefeuilles respectifs se déroulent selon une approche stratégique et systématique. Le Comité favorise également la cohérence et la synergie en matière d'adaptation avec les organisations nationales, régionales et internationales, les réseaux et d'autres institutions. Il s'acquitte de ses mandats dans le cadre d'un plan de travail triennal modulable qui s'articule autour de trois axes détaillés dans la présente section.

13. À sa vingtième réunion, le Comité avait adopté son plan de travail pour 2022-2024, étant entendu que celui-ci devait être suffisamment modulable pour que les résultats pertinents des futures sessions de la COP et de la CMA puissent y être incorporés, ainsi que les résultats de ses travaux, selon leur évolution. À sa vingt-cinquième réunion, il a mis à jour le plan de travail en y intégrant les nouveaux mandats que lui a confiés la CMA à sa cinquième session⁷.

A. Promotion de la cohérence globale et de la collaboration

1. Cohérence et collaboration avec d'autres organes relevant de la Convention et de l'Accord de Paris

14. Le Comité collabore avec d'autres organes constitués et entités créées au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, notamment le GCE, le Centre-Réseau des technologies climatiques, le Groupe de facilitation, le LEG, les partenaires du programme de travail de Nairobi, le Comité de Paris, le CPF, le CET et le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie, ainsi qu'avec ses groupes d'experts thématiques. Il travaille également en collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier.

15. Le Comité invite les organes constitués à ses réunions ordinaires et aux réunions intersessions de ses groupes de travail afin d'échanger des informations et de coordonner les activités en matière d'adaptation ou de collaborer aux activités des organes constitués. Afin d'améliorer la collaboration et la cohérence des plans de travail, le Comité a continué, au cours de la période considérée, à consacrer une partie de sa première réunion ordinaire tenue après chaque session de la COP à un échange approfondi d'informations avec les organes et entités susmentionnés sur leurs travaux en matière d'adaptation. En outre, les coprésidentes du Comité et d'autres membres intéressés ont organisé en 2024 une série de conférences téléphoniques avec des représentants du GCE, du Groupe de facilitation, du LEG, du Comité de Paris, du CPF, du CET et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie afin de discuter des activités qui gagneraient à être menées conjointement.

16. Au cours de la période considérée, le Comité a collaboré avec d'autres organes constitués, notamment par l'intermédiaire de groupes de travail qui se réunissent périodiquement, tels que l'équipe spéciale des PNA, qui a servi de plateforme de discussion sur les questions liées aux PNA (voir les paragraphes 48 à 53), et le groupe de travail conjoint du Comité et du LEG sur les méthodes à utiliser, pour examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, en collaboration avec le CPF (voir les paragraphes 54 à 57)⁸.

17. Le Comité a également collaboré avec les entités opérationnelles du Mécanisme financier et le Fonds pour l'adaptation au développement du financement de l'adaptation. Lors de l'Expo PNA de 2024, des représentants du Comité, du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM se sont réunis dans un cadre informel pour examiner les activités conjointes en cours et à venir. Des réunions de suivi sont prévues pour étudier les possibilités de renforcer cette collaboration et la cohérence des activités menées.

2. Cohérence et collaboration avec les organisations

18. La collaboration avec d'autres organisations et la cohérence des activités menées jouent un rôle essentiel dans les travaux du Comité. Au cours de la période à l'examen, des

⁷ La version révisée est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/640512>.

⁸ Comme indiqué au paragraphe 14 c) de l'article 7 de l'Accord de Paris.

représentants gouvernementaux et des experts d'organisations internationales et d'initiatives pertinentes ont par exemple pris part aux discussions du forum de l'adaptation (voir les paragraphes 23 et 24).

19. Le Comité, par l'intermédiaire du réseau des partenaires du programme de travail de Nairobi, communique avec un large éventail d'organisations. Comme le SBSTA l'y a invité⁹, il formule des conseils sur l'exécution des mandats pertinents du programme de travail de Nairobi et sur les possibilités d'harmoniser les activités, lesquels sont transmis à la présidence du SBSTA et intégrés dans le rapport annuel du programme de travail de Nairobi pour examen par l'Organe subsidiaire. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité a défini des conseils supplémentaires sur la manière dont les partenaires du programme de travail de Nairobi pourraient appuyer davantage ses travaux¹⁰, à savoir en collaborant avec lui sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage de l'adaptation, en l'aidant à contribuer au Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, en appuyant ses travaux sur les lacunes et les besoins en matière d'adaptation, en soutenant ses activités menées au niveau régional, en contribuant à ses activités de communication et de partage des connaissances, et en apportant un appui d'ensemble à l'exécution de son plan de travail. Aux réunions ordinaires du Comité, les partenaires du programme de travail de Nairobi font un compte rendu oral des connaissances et des informations fournies à l'appui de ses travaux. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé qu'à sa vingt-septième réunion, il fournirait au programme de travail de Nairobi et à ses organisations partenaires des conseils sur la contribution à ses travaux dans le cadre de son plan de travail modulable pour 2025-2027.

20. Le 22 août 2024, à l'occasion d'un appel informel, les coprésidentes du Comité, les coprésidents du Groupe de travail II du GIEC et des représentants du groupe d'appui technique du Groupe de travail II ont fait le point sur les activités en cours et à venir et discuté des possibilités de collaboration, notamment dans le contexte de la révision des *Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences de l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation*¹¹, publiées en 1994. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé de poursuivre ses échanges avec les coprésidents du Groupe de travail II du GIEC et le groupe d'appui technique concernant les possibilités de collaboration.

21. Tout au long de la période considérée, le Comité a collaboré avec le Réseau mondial pour les PNA en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et l'apprentissage de l'adaptation, ce qui s'est traduit par la publication conjointe d'une boîte à outils (voir les paragraphes 69 et 70).

22. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé d'examiner plus avant les moyens de renforcer sa collaboration avec des experts et des organisations externes. Il a demandé au secrétariat de rédiger un document à cet effet pour examen à sa vingt-septième réunion.

3. Forum de l'adaptation de 2024

23. Le Comité a accueilli l'édition 2024 du forum de l'adaptation, les 18 et 19 mars à Bonn¹². Cette septième édition organisée selon des modalités hybrides a rassemblé plus de 100 participants, notamment des experts issus d'organisations internationales et d'autres initiatives pertinentes, ainsi que des représentants de gouvernements et de la société civile. Les discussions ont porté sur les résultats de la vingt-huitième session de la COP en ce qui concerne l'adaptation, les solutions permettant d'atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation, les possibilités de collaboration en vue d'accélérer les progrès ainsi que les besoins et les défis à cet égard, compte tenu des quatre étapes du cycle itératif de l'adaptation.

⁹ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 19.

¹⁰ Voir <https://unfccc.int/documents/637960>.

¹¹ GIEC, 1994, *Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences de l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation*, T. Carter, M. Parry, H. Harasawa et al. (dir. publ.), Londres et Tsukuba (Japon) : University College London et Center for Global Environmental Research National Institute for Environmental Studies, disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ipcc-technical-guidelines-for-assessing-climate-change-impacts-and-adaptations-2/>.

¹² Voir <https://unfccc.int/event/2024-ac-adapt-forum> et <https://unfccc.int/news/2024-adaptation-forum-highlights-opportunities-for-international-cooperation>.

Les participants au forum ont souligné qu'il était crucial de renforcer la collaboration internationale en matière d'adaptation.

24. Des résultats du forum ont par exemple contribué à l'élaboration par le Comité d'un projet de document¹³ sur l'orientation technique et des supports de formation visant à appuyer la stratégie d'exécution du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale (voir la partie B.1 de la section III).

4. État d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties

25. Dans le cadre de son plan de travail révisé pour 2022-2024, le Comité a décidé de mettre en place un portail de profils de pays interactifs contenant des informations sur les mesures d'adaptation communiquées par les Parties au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Un aperçu de ce portail a été mis en ligne avant la vingt-huitième session de la COP¹⁴.

26. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité avait pris note des étapes proposées pour finaliser la première version du portail et examiné un projet de note de cadrage sur l'approche méthodologique utilisée pour élaborer les profils de pays¹⁵. Il avait demandé au secrétariat de lancer le processus de validation des informations contenues dans chaque profil avec la Partie concernée, et décidé qu'une fois ce processus achevé, toute nouvelle mise à jour des profils serait faite au cas par cas, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires.

27. Au cours d'une conférence téléphonique intersession organisée pour discuter des progrès, le secrétariat a informé le Comité qu'aucune contribution financière préaffectée n'avait été reçue et que, par conséquent, le secrétariat avait dû trouver une autre solution pour finaliser la conception et la mise en place du portail, qui a fait l'objet d'une présentation à la vingt-sixième réunion du Comité. À cette même réunion, le Comité s'est félicité de l'utilité, de la valeur et de la convivialité du portail interactif tel qu'il a été présenté, ainsi que de son intérêt pour plusieurs de ses mandats et axes de travail. Il a demandé au secrétariat d'étudier les possibilités de présenter la version provisoire du portail à la vingt-neuvième session de la COP.

28. Au moment de la publication du présent rapport, le secrétariat avait soumis 131 profils d'adaptation aux Parties concernées pour validation, et 58 d'entre elles avaient formulé des commentaires en retour. La date limite pour la validation étant dépassée, les 131 profils sont considérés comme validés. Les autres profils de pays devraient être finalisés et soumis pour validation d'ici la fin de l'année 2024. Tous les profils validés seront publiés sur le portail.

5. Poursuite des travaux au niveau régional

29. Dans le cadre de son mandat de promotion de la cohérence des mesures d'adaptation et de pilotage en la matière, le Comité a organisé au second semestre de 2023 une série d'ateliers régionaux sur le renforcement de la cohérence des mesures d'adaptation. Il s'agissait d'encourager la participation des organisations, centres et réseaux nationaux, régionaux et internationaux, de promouvoir les synergies entre les initiatives multinationales et transfrontière, en les inscrivant dans les mesures prises au niveau mondial, et de mieux faire connaître les mesures d'adaptation et de soutien existantes mises en œuvre à l'échelle de la région et entre les pays. Ces ateliers ont été organisés à l'occasion d'événements tels que les semaines régionales du climat, ce qui a favorisé une large participation, et ils ont ainsi contribué à atteindre l'objectif de favoriser la collaboration entre les parties prenantes et les organisations concernées, notamment les banques de développement.

30. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité avait examiné un résumé informel des activités menées en 2023 au niveau régional¹⁶, et il avait demandé au secrétariat de porter à son attention tout événement ou activité au niveau régional auquel le Comité pourrait s'associer.

¹³ Document du Comité portant la cote AC26/STRAT/5.

¹⁴ Voir https://unfccc.int/adaptation_actions_parties.

¹⁵ Document du Comité portant la cote AC25/INFO/6B.

¹⁶ Document du Comité portant la cote AC25/INFO/6C.

6. Prise en compte des questions de genre

31. À sa vingt-cinquième session, la COP avait demandé aux organes constitués d'inclure dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés pour intégrer une perspective de genre dans leurs processus¹⁷, et à sa vingt-septième session, elle les avait invités à accélérer l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes¹⁸.

32. Le Comité, qui avait déjà décidé de prendre en compte les questions de genre dans ses activités¹⁹ et avait publié une note d'orientation portant sur les progrès, les bonnes pratiques et les leçons apprises s'agissant de mettre au premier plan et d'intégrer dans les stratégies climatiques des mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre²⁰, a poursuivi sur cette voie dans le cadre d'événements et de sessions de formation, ainsi que dans ses rapports :

a) Le Comité a collaboré avec des membres de l'équipe spéciale des PNA à l'élaboration d'une note d'orientation sur l'intégration des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux dans les mesures d'adaptation (voir les paragraphes 51 et 52), dans laquelle est soulignée la nécessité de prendre en compte les rôles traditionnels des hommes et des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation tenant compte de la dimension de genre et fondées sur les connaissances, valeurs et normes traditionnelles, autochtones et locales, afin de garantir que les activités visant à atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes respectent les sensibilités culturelles ;

b) À l'Expo PNA de 2024, le Comité et le LEG ont organisé, à l'intention des groupes et communautés vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales, des sessions de formation sur la mise en œuvre d'un PNA. Ces sessions ont été l'occasion d'aborder de manière ciblée les obstacles, les besoins et les lacunes liés à la mise en œuvre d'un PNA. Une approche de formation des formateurs a été adoptée pour donner aux participants une vue d'ensemble des supports et des conseils disponibles ainsi que les moyens, dans le cadre d'un apprentissage complémentaire autonome, d'organiser la même formation dans leur pays respectif. Au nombre des intervenants figuraient des représentants de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui ont communiqué des informations sur les bonnes pratiques en matière d'intégration dans les PNA de considérations liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;

c) Les profils de pays mentionnés aux paragraphes 25 à 28 comprendront des informations concernant les stratégies et les mesures d'adaptation tenant compte des questions de genre mises en œuvre au niveau national ;

d) Le rapport que le Comité établira pour marquer les trente ans du processus d'adaptation dans le cadre des activités des Nations Unies sur les changements climatiques (voir le paragraphe 71) contiendra une section consacrée à l'importance de promouvoir des mesures d'adaptation inclusives et tenant compte de la dimension de genre, ainsi qu'aux possibilités de le faire ;

e) Les approches visant à intégrer des considérations d'égalité des sexes et d'inclusion sociale adaptées au contexte sont mises en évidence dans l'ensemble de la boîte à outils relative au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage des processus PNA²¹ (voir le paragraphe 69) ;

f) À la vingt-huitième session de la COP, l'une des coprésidentes du Comité a animé un dialogue technique sur le financement d'une transition respectueuse des questions

¹⁷ Décision 3/CP.25, par. 12.

¹⁸ Décision 24/CP.27, par. 17.

¹⁹ Voir le document du Comité portant la cote AC19/INFO/5C.

²⁰ Comité de l'adaptation, 2023, « Progress, good practices and lessons learned in prioritizing and incorporating gender-responsive adaptation action », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/node/632770/>.

²¹ Les opinions exprimées dans la boîte à outils ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Comité ou de ses membres.

de genre à l'occasion de la journée thématique consacrée à l'égalité des sexes, à la finance, au commerce et à l'obligation de rendre compte.

33. Le Comité est actuellement composé de 10 femmes et de 6 hommes, et il a nommé 3 coordonnatrices et 1 coordonnateur pour les questions d'égalité des sexes.

B. Fourniture d'un appui technique et de conseils

1. Orientations techniques et supports de formation en appui à l'application du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale

34. Le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, que la CMA a adopté à sa cinquième session, a pour objet de guider la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation et d'orienter l'examen de l'ensemble des progrès accomplis dans ce domaine en vue de réduire les incidences négatives, les risques et les vulnérabilités croissants associés aux changements climatiques, ainsi que de renforcer l'action et l'appui en matière d'adaptation²² ; à sa cinquième session, la CMA a invité le Comité, en collaboration avec le GCE et le LEG, à appuyer la mise en œuvre du Cadre au moyen d'orientations techniques et de supports de formation²³.

35. Dans un premier temps, le Comité, à sa vingt-cinquième réunion, a examiné une note d'information²⁴ portant sur ce sujet et qui contenait un tableau préliminaire répertoriant les orientations techniques et les supports de formation existants relatifs au Cadre et à ses objectifs, thèmes et considérations transversales. À cette occasion, il a décidé :

a) D' étoffer la cartographie préliminaire et d'analyser les besoins en matière d'orientations techniques et de formation requis pour la mise en œuvre du Cadre ;

b) De recueillir auprès des Parties et d'autres parties prenantes des contributions sur les informations disponibles, les priorités et les besoins, notamment en examinant les conclusions du forum sur l'adaptation de 2024 (voir les paragraphes 23 et 24) et de l'activité parallèle mentionnée au paragraphe 36, ainsi qu'au moyen d'enquêtes ;

c) D'élaborer un document de stratégie sur la base des résultats des activités mentionnées aux alinéas a) et b) du paragraphe 35, pour examen à sa vingt-sixième réunion.

36. Afin de recueillir des suggestions concernant la planification de l'élaboration des matériels d'orientation technique et de formation et les priorités à établir à cet égard (voir le paragraphe 35), le Comité a organisé une activité en marge de la soixantième session des organes subsidiaires, en y associant des intervenants du Comité, du GCE, du LEG et du Comité de Paris. Par ailleurs, le 19 juillet 2024, le Comité, en consultation avec le GCE et le LEG, a lancé deux enquêtes pour recueillir des contributions²⁵ : la première invitait les Parties à faire part de leurs priorités en ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre, s'agissant notamment des orientations techniques et des supports de formation, et la seconde demandait aux Parties, aux organisations et aux autres parties prenantes de soumettre des exemples pertinents d'orientations techniques et de supports de formation existants. Les résultats ont été synthétisés dans un projet de document de stratégie²⁶ que le Comité a examiné à sa vingt-sixième réunion.

37. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé de rouvrir la phase de collecte des enquêtes et d'examiner d'autres possibilités de recueillir des contributions, ainsi que de continuer à examiner et à affiner en 2025 le projet de document de stratégie, notamment les modalités de publication des données recueillies. Il a souligné l'importance d'un engagement et d'une collaboration continus avec le GCE, le LEG et d'autres organes constitués et partenaires pertinents dans le cadre de ce mandat.

²² Décision 2/CMA.5, par. 6 et 7.

²³ Décision 2/CMA.5, par. 44.

²⁴ Document du Comité portant la cote AC25/INFO/5A.

²⁵ Voir <https://unfccc.int/documents/640226>.

²⁶ Document du Comité portant la cote AC26/STRAT/5.

2. Recommandations sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis

38. À sa cinquième session, la CMA a invité le Comité à formuler, en collaboration avec le GCE et le LEG, des recommandations sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis, notamment en vue d'étayer l'examen et la mise à jour, selon qu'il conviendra, des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris²⁷, ainsi que l'analyse du cours de formation destiné aux experts participant à l'examen^{28, 29}.

39. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité a examiné une note d'information³⁰ relative à ce mandat et décidé d'élaborer, pour examen à sa vingt-sixième réunion, une cartographie et une analyse des prescriptions, lignes directrices et pratiques existantes en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, s'agissant notamment de la manière dont les éléments pertinents de la décision 2/CMA.5 ont déjà été intégrés dans les lignes directrices relatives à l'établissement de rapports et du recensement des lacunes existantes dans ce domaine³¹. Toutefois, la réalisation détaillée de la cartographie et de l'analyse a dû être reportée, le Comité devant en priorité s'acquitter de tâches liées à un nouveau mandat (voir la partie B.3 de la section III).

40. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé qu'il examinerait à sa vingt-septième réunion la première version de la cartographie, qui fournirait également des informations sur les synergies possibles avec les lignes directrices utilisées dans le cadre d'autres processus intergouvernementaux en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation. Il a également décidé d'examiner, à sa vingt-huitième réunion, une version actualisée de la cartographie et de l'analyse, lesquelles tiendront compte des premiers rapports biennaux au titre de la transparence, des contributions déterminées au niveau national mises à jour, ainsi que d'autres rapports et informations pertinents fournis par les Parties. Il continuera de collaborer avec le GCE et le LEG dans le cadre de ce mandat.

3. Recenser les informations sur les indicateurs communiquées par les Parties

41. À leur soixantième session, les organes subsidiaires ont prié leur présidence respective d'élaborer, avec l'appui du secrétariat et en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'avec la contribution des organes constitués concernés, une compilation et une cartographie des indicateurs existants permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5, notamment des informations sur les domaines susceptibles de ne pas être couverts par les indicateurs existants³². Ils ont invité le Comité à contribuer à l'établissement de la compilation et de la cartographie en recensant, dans le cadre des travaux visés au paragraphe 45 de la décision 2/CMA.5³³, les informations communiquées par les Parties dans leurs rapports nationaux et leurs communications au sujet des indicateurs.

42. À leur soixantième session, les organes subsidiaires ont demandé à leur présidence respective d'organiser, avec l'appui du secrétariat, un atelier hybride à l'intention des Parties et des experts, après l'achèvement de la cartographie mentionnée au paragraphe 41 et avant la sixième session de la CMA, dans le but, entre autres, de faciliter l'examen et l'affinement de la cartographie par les experts³⁴.

43. Pour donner suite à cette demande, le Comité a compilé les informations demandées et mis en correspondance les données communiquées par les Parties dans leurs rapports

²⁷ Figurant en annexe à la décision 18/CMA.1.

²⁸ Voir décision 9/CMA.4, par. 10.

²⁹ Décision 2/CMA.5, par. 45.

³⁰ Comme indiqué dans la note de bas de page 24.

³¹ Document du Comité portant la cote AC26/INFO/6.

³² FCCC/SBSTA/2024/7, par. 39, et FCCC/SBI/2024/13, par. 77.

³³ FCCC/SBSTA/2024/7, par. 42, et FCCC/SBI/2024/13, par. 80.

³⁴ FCCC/SBSTA/2024/7, par. 51, et FCCC/SBI/2024/13, par. 89.

nationaux et leurs communications avec les cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a examiné un document³⁵ contenant la compilation et la cartographie expliquant l'approche méthodologique utilisée pour la collecte de données.

44. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a félicité le secrétariat d'avoir exécuté cette tâche dans un délai très court. Il lui a demandé de transmettre aux présidents des organes subsidiaires la compilation et la cartographie, ainsi que le document tel que modifié au cours de la réunion³⁶.

4. Prise en compte des mesures d'adaptation adoptées par des pays en développement parties

45. À sa première session, la CMA, aux fins de la prise en compte des mesures d'adaptation adoptées par des pays en développement parties, a demandé au secrétariat d'établir tous les deux ans à compter de 2020, sous la direction du Comité et du LEG, et en collaboration avec les parties prenantes, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays en développement parties³⁷.

46. À sa vingt-troisième réunion, le Comité avait décidé que le rapport de synthèse de 2024 devrait mettre l'accent sur les mesures prises par les pays en développement pour mettre en place des dispositifs institutionnels de planification et de mise en œuvre à différents niveaux de l'administration, en associant les parties prenantes à cette démarche. À ses vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions, il a examiné et affiné la version préliminaire du rapport. À sa vingt-sixième réunion, il a débattu du projet de rapport contenu dans le document élaboré pour la réunion³⁸ et décidé que le secrétariat réviserait celui-ci sur la base des instructions reçues pendant la réunion.

47. Par ailleurs, le Comité a demandé au secrétariat d'élaborer des propositions de thèmes pour le prochain rapport de synthèse biennal, pour examen à sa vingt-septième réunion.

5. Travaux de l'équipe spéciale chargée des plans nationaux d'adaptation

48. L'équipe spéciale des PNA a été créée dans le but d'aider les pays en développement à élaborer et à exécuter leurs PNA. Elle est composée de membres du Comité, du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du FEM, du LEG, du CPF et du CET, et elle reçoit des contributions du GCE, du Groupe de facilitation, du Comité de Paris et du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie.

49. À la première réunion de 2024 de l'équipe spéciale, tenue en février, ses membres et les contributeurs ont mis à jour la liste des activités inscrites dans le plan de travail modulable de l'équipe spéciale pour 2024, mise à jour que le Comité a approuvée à sa vingt-cinquième réunion.

50. Les Parties ont salué le rôle important que les populations autochtones et les communautés locales jouaient dans la lutte contre les changements climatiques, du fait de leurs connaissances, de leurs valeurs et de leur regard sur le monde. Par exemple, à sa cinquième session, la CMA a pris note du rôle moteur joué par les peuples autochtones et les communautés locales en tant que gardiens de la nature et a appelé à une collaboration éthique et équitable avec les peuples autochtones et les communautés locales ainsi qu'à l'application des connaissances traditionnelles, du savoir, de la sagesse et des valeurs des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux lors de la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale³⁹.

51. L'équipe spéciale des PNA élabore actuellement une note de synthèse – l'un des principaux produits qu'elle doit exécuter en 2024 – sur les progrès, les bonnes pratiques et

³⁵ Document du Comité portant la cote AC26/INFO/7.

³⁶ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/640908>.

³⁷ Décision 11/CMA.1, par. 13.

³⁸ Document du Comité portant la cote AC26/SREP/10.

³⁹ Décision 2/CMA.5, par. 22.

les enseignements tirés de l'expérience en matière d'adaptation, ainsi que sur les défis et les possibilités liés à l'application dans ce domaine des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, l'objectif étant d'éclairer les travaux des responsables de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation et des décideurs⁴⁰. Ce document a pour but d'aider les organes constitués et les autres parties prenantes à intégrer ces connaissances dans leurs travaux.

52. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a examiné le projet de note de synthèse et a décidé de fournir au secrétariat des informations supplémentaires en vue de sa finalisation. Il a prié le secrétariat de consulter le Groupe de facilitation au sujet de ses activités prévues pour la vingt-neuvième session de la COP et de déterminer s'il serait possible que l'équipe spéciale des PNA présente la note de synthèse dans ce cadre.

53. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a pris note des activités menées par l'équipe spéciale des PNA au titre de son plan de travail pour 2022-2024, et a décidé qu'à sa vingt-septième réunion, il lui donnerait des orientations concernant d'éventuelles activités, à la lumière du plan de travail pour 2025-2027.

6. Méthodes permettant d'examiner la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui

54. À sa première session, la CMA avait invité le Comité et le LEG, en collaboration avec le CPF et des experts, à poursuivre la compilation des méthodes existantes permettant d'examiner la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui⁴¹. Pour donner suite à cette demande, les organes subsidiaires ont mis sur pied un groupe de travail conjoint chargé de définir la marche à suivre. Ce groupe de travail rend régulièrement compte de ses progrès au Comité et au moyen d'une page Web⁴².

55. En décembre 2023, le Comité et le LEG, en collaboration avec le CPF, ont finalisé un document de référence contenant la synthèse la plus récente des méthodes existantes, ainsi que des exemples de la façon dont elles sont appliquées à différentes échelles et des informations sur les enseignements tirés de l'expérience, les lacunes et les défis s'y rapportant⁴³. Ce document contient également des considérations relatives à la réalisation d'un examen mondial de la pertinence et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, notamment des propositions issues des discussions menées dans le cadre des dialogues techniques organisés au titre du bilan mondial et d'autres instances, ainsi que des suggestions de futurs domaines de travail qui pourraient contribuer à une systématisation des examens dans le cadre des futurs bilans mondiaux. Le Comité, le LEG et le CPF ont examiné les résultats de leurs travaux conjoints à l'occasion d'un événement coorganisé en marge de la vingt-huitième session de la COP, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience et les possibilités d'aller de l'avant dans l'examen de la pertinence et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui⁴⁴.

56. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité a examiné les progrès réalisés par le groupe de travail conjoint et approuvé sa proposition de plan de marche, qui prévoit la poursuite de la compilation des méthodes pertinentes en vue de contribuer au prochain bilan mondial et la mise à disposition du grand public de la synthèse des méthodes et des conclusions du groupe, au moyen par exemple d'une synthèse ou d'une présentation en ligne. Le groupe a décidé de favoriser la cohérence et les synergies entre ses travaux et ceux réalisés dans le cadre d'autres mandats pertinents et dans d'autres domaines. Les conclusions figurant dans le document de référence ont été incluses dans des présentations faites par le Comité, notamment dans

⁴⁰ Disponible ultérieurement à l'adresse <https://unfccc.int/documents/640913>.

⁴¹ Décision 11/CMA.1, par. 35.

⁴² <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/mandates-from-the-cma/methodologies-adequacy-and-effectiveness#Progress-updates-of-the-AC-and-the-LEG-in-collaboration-with-the-SCF-on-their-work-in-addressing-this-mandate-since-2020>.

⁴³ Comité de l'adaptation, LEG et CPF, 2023, « Methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/633175>.

⁴⁴ Des informations complémentaires sur l'événement sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/joint-ac-leg-scf-event-lessons-learned>.

l'exposé introductif fait au treizième Forum de Durban sur le renforcement des capacités (voir le paragraphe 67).

57. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé de poursuivre la compilation des méthodes permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, avec l'aide du LEG et en collaboration avec le CPF.

7. Planification et mise en œuvre de l'adaptation

58. Au cours de la période à l'examen, les activités du Comité en matière de planification et de mise en œuvre ont porté principalement sur les lacunes et les besoins recensés dans l'élaboration et l'exécution des PNA, s'agissant notamment de l'appui fourni à cet égard.

59. À sa vingt-sixième session, la COP avait demandé aux organes subsidiaires de commencer à évaluer, à leur soixantième session, les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et de lui transmettre des recommandations à ce sujet, pour examen et adoption à sa vingt-neuvième session⁴⁵.

60. À sa vingt-sixième session, la COP avait également demandé que le LEG organise, en collaboration avec le Comité, une réunion d'experts des Parties pour examiner une note de synthèse sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus visant à élaborer et à exécuter des PNA, ainsi que l'expérience acquise, les pratiques exemplaires, les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins, et l'appui fourni et reçu, en vue de dresser un état récapitulatif des progrès accomplis dans ce processus⁴⁶. Elle lui avait en outre demandé d'établir, en collaboration avec le Comité et avec le concours du secrétariat, un rapport sur cette réunion pour que le SBI l'examine à sa soixantième session, au titre de l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁴⁷.

61. La réunion des experts des Parties s'est tenue à Dhaka (Bangladesh) du 23 au 25 avril 2024, en même temps que l'Expo PNA⁴⁸. Un rapport sur les progrès du processus de formulation et de mise en œuvre des PNA, établi à l'issue de cette réunion⁴⁹, a été favorablement accueilli par les organes subsidiaires à leur soixantième session⁵⁰. Le SBI s'est félicité des résultats des discussions tenues à cette occasion et a souligné qu'il importait de poursuivre l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁵¹.

62. Pour donner suite à la demande formulée par la COP à sa vingt-septième session concernant le recensement des lacunes et des besoins des pays en développement parties⁵², le Comité et le LEG ont organisé lors de l'Expo PNA de 2024 des sessions de formation consacrées aux sujets suivants :

- a) Le renforcement des capacités à mobiliser un financement pour la mise en œuvre des PNA et des stratégies d'adaptation ;
- b) La mise au point et l'utilisation des outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ;
- c) La prise en compte des groupes et communautés vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les communautés locales, dans l'exécution des PNA⁵³.

63. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé de se rapprocher rapidement du LEG concernant l'organisation de l'Expo PNA de 2025, dans le but de faciliter une planification transparente dans le respect des délais.

⁴⁵ Décision 3/CP.26, par. 2.

⁴⁶ Décision 3/CP.26, par. 3 d).

⁴⁷ Décision 3/CP.26, par. 3 e).

⁴⁸ Voir <https://unfccc.int/event/nap-assessment-mtg-2024>.

⁴⁹ FCCC/SBI/2024/12.

⁵⁰ FCCC/SBI/2024/13, par. 107 b).

⁵¹ FCCC/SBI/2024/13, par. 109.

⁵² Décision 9/CP.27, par. 9.

⁵³ Pour plus d'informations sur ces sessions, notamment des copies des présentations, voir les points 8.1, 8.2 et 8.3 du programme disponible à l'adresse <https://expo.napcentral.org/2024/programme/>.

64. Par ailleurs, pour donner suite à une demande formulée par la COP à sa vingt-septième session – que les autres organes constitués au titre de la Convention et les organisations compétentes fournissent des informations au Comité et au LEG sur les activités visant à remédier aux lacunes et besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, y compris des informations sur les régions et les pays dans lesquels les organes constitués et les organisations apportent leur appui⁵⁴ –, le Comité a ajouté sur son site Web une référence à cette demande et une adresse courriel à laquelle envoyer ces informations.

8. Appui à l'adaptation

65. Dans le domaine de l'appui à l'adaptation, le Comité publie périodiquement le bulletin sur le financement de l'adaptation et aide le CPF à élaborer un projet d'orientations destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Entre ses vingt-cinquième et vingt-sixième réunions, le Comité a élaboré sa contribution pour 2024 et l'a soumise au CPF⁵⁵. Cette contribution, qui présente un intérêt pour les deux entités fonctionnelles, a été axée sur l'encouragement de la fourniture d'un appui dans deux domaines importants, à savoir :

- a) L'exécution d'activités d'adaptation transfrontière et/ou multinationales ;
- b) L'élaboration de stratégies de financement et d'investissement à court, à moyen et à long terme pour l'adaptation.

66. L'un des principaux thèmes abordés au cours de la période à l'examen a été les lacunes des pays en développement en matière de capacités d'accès au financement des mesures d'adaptation. Pour donner suite à la décision prise à sa vingt-troisième réunion d'examiner avec les organes constitués pertinents les progrès réalisés dans le domaine de l'adaptation, le Comité a organisé un dialogue virtuel en deux parties : la première le 10 juillet 2023 avec des représentants de sept organes constitués, et la seconde le 6 mars 2024, avec un panel de représentants d'organisations financières et de gouvernements nationaux⁵⁶.

67. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité a examiné un rapport sur la deuxième partie du dialogue⁵⁷ et décidé de soumettre les résultats du dialogue, ainsi que d'autres de ses travaux, en réponse à l'appel à contributions lancé par le Comité de Paris pour son thème de 2024, à savoir le renforcement des capacités pour combler les lacunes et les besoins en matière d'accès au financement pour les PNA, et de les présenter au treizième Forum de Durban, en juin 2024. Le Comité de Paris a également invité le Comité de l'adaptation à contribuer aux activités consacrées à ce thème qui seront organisées à l'occasion de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités, qui aura lieu à la vingt-neuvième session de la COP. À sa vingt-sixième réunion, le Comité de l'adaptation a prié le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une session dans le cadre de la journée de réflexion du Pôle de renforcement des capacités consacrée au financement des PNA.

68. Le Comité s'est appuyé sur les résultats issus du dialogue pour sa contribution au projet de directives du CPF à l'intention des entités fonctionnelles du mécanisme financier, ainsi que pour la conception de sessions de formation à l'intention des pays en développement parties sur la manière de combler les lacunes et de répondre aux besoins liés au processus de formulation et de mise en œuvre des PNA.

9. Suivi, évaluation et apprentissage

69. Depuis sa création, le Comité donne la priorité aux activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage de l'adaptation. Dans le prolongement de sa publication, en octobre 2023, d'un document technique sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation aux niveaux national et

⁵⁴ Décision 9/CP.27, par. 10.

⁵⁵ Disponible au titre du point 9 à l'adresse https://unfccc.int/scf/scf-meetings-and-documents#__th-SCF-Meeting-4-%E2%80%93-6-September-2024-Arusha-United-Republic-of-Tanzania.

⁵⁶ De plus amples informations sur les première et deuxième parties du dialogue sont disponibles respectivement aux adresses <https://unfccc.int/event/ac-dialogue-capacity-gaps-access-adap-fund-part1> et <https://unfccc.int/event/ac-dialogue-gaps-accessing-adaptation-funding-part2>.

⁵⁷ Document du Comité portant la cote AC25/REP/5B.

sous-national⁵⁸, il a coorganisé deux événements dans le cadre de la conférence Adaptation Futures 2023 et de la cinquième édition du Pôle de renforcement des capacités, qui s'est tenue dans le cadre de la vingt-huitième session de la COP ; il a également publié, en collaboration avec le Réseau mondial pour les PNA, une boîte à outils pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des processus liés aux PNA⁵⁹. Le Réseau avait présenté ce dispositif à la vingt-quatrième réunion du Comité, et celui-ci l'a ensuite examiné en vue d'assurer sa cohérence et sa complémentarité avec ses autres produits et outils et dans le contexte plus large de la Convention. La boîte à outils a été lancée officiellement en tant que produit conjoint du Réseau et du Comité lors d'un webinaire organisé le 23 mai 2024. On y trouve des activités, des ressources et des enseignements tirés de plus de 30 exemples nationaux, l'objectif étant d'aider les pays à concevoir et à mettre en place des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage des processus liés aux PNA. La boîte à outils place le principe de la gestion adaptative au cœur des processus des PNA, et il y est souligné que l'apprentissage continu à partir du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage fait partie intégrante d'une adaptation réussie.

70. Le Comité a accepté une invitation à participer à un événement que le Réseau mondial pour les PNA prévoit d'organiser à la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités, qui devrait se tenir à la vingt-neuvième session de la COP et porterait sur la conception des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage et permettrait d'éclairer les travaux menés au titre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.

C. Diffusion de l'information, sensibilisation et vulgarisation

71. Le Comité a poursuivi l'exécution de son plan et de sa stratégie de communication, notamment en diffusant sous un format convivial des informations sur l'adaptation. À cet égard, il publiera prochainement un rapport clef sur trente ans d'adaptation dans le cadre des activités des Nations Unies relatives aux changements climatiques⁶⁰, qui s'appuiera, tout en les actualisant, sur les rapports intitulés *The State of Adaptation under the United Nations Framework Convention on Climate Change*⁶¹ et *25 Years of Adaptation under the UNFCCC*⁶². Depuis la publication de ce dernier rapport, en 2019, un certain nombre d'évolutions importantes en matière d'adaptation sont intervenues, qu'il s'agisse de la poursuite de l'élaboration de l'objectif mondial de l'Accord de Paris en matière d'adaptation ou du premier bilan mondial. En outre, 2024 marque une étape importante dans l'histoire du processus de la Convention, à savoir le trentième anniversaire de son entrée en vigueur. Cet anniversaire, combiné aux développements en matière d'adaptation qui l'ont précédé, constitue une excellente occasion de mettre à jour ce rapport. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a examiné le projet de rapport et donné au secrétariat des orientations complémentaires concernant la révision de la publication. Il lui a demandé d'étudier les possibilités de présenter le rapport à la vingt-neuvième session de la COP.

⁵⁸ Comité de l'adaptation, 2023, « Monitoring and evaluation of adaptation at the national and subnational levels: Technical paper by the Adaptation Committee », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/node/632792>.

⁵⁹ Beauchamp E., Leiter T., Pringle P. et al., 2024, « Toolkit for Monitoring, Evaluation, and Learning for National Adaptation Plan Processes », Winnipeg (Canada): International Institute for Sustainable Development, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/toolkit-MEL-for-NAP-processes>.

⁶⁰ Disponible ultérieurement à l'adresse <https://unfccc.int/documents/640912>.

⁶¹ Comité de l'adaptation, 2013, *The State of Adaptation under the United Nations Framework Convention on Climate Change*, Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/the-state-of-adaptation-under-the-united-nations-framework-convention-on-climate-change-2013>.

⁶² Comité de l'adaptation, 2019, *25 Years of Adaptation under the UNFCCC: Report by the Adaptation Committee*, Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/204710>.

72. Au cours de la période d'examen, le Comité a publié les numéros 16 et 17 de son bulletin sur le financement de l'adaptation (Adaptation Finance Bulletin)⁶³ afin d'informer un large éventail de parties prenantes des faits nouveaux survenus dans le domaine du financement international de l'adaptation, notamment ce qui concerne les fonds climatiques, les organes constitués et d'autres organisations pertinentes, ainsi que des résultats des négociations menées à la COP, à la CMA et au sein des organes subsidiaires. Par ailleurs, il a publié un livret informel contenant un résumé de toutes les conclusions et décisions des organes directeurs et subsidiaires ayant un lien direct avec ses propres travaux⁶⁴.

73. De plus, le secrétariat fournit deux fois par an aux points de contact pour l'adaptation⁶⁵ des informations sur les activités à venir et sur les nouvelles publications du Comité, du LEG et d'autres organisations et partenaires pertinents tels que les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, ainsi que sur les efforts déployés par les Parties pour élaborer et exécuter des PNA. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé d'élaborer un bulletin d'information sur les activités et produits liés à l'adaptation, qui reprendra les informations envoyées aux points de contact.

74. Tous les produits d'information du Comité sont disponibles sur les pages Web du Comité et largement diffusés, notamment sur le site Web du secrétariat et sur les comptes X (anciennement Twitter)⁶⁶ et Facebook⁶⁷ d'Adaptation Exchange. En outre, le groupe LinkedIn⁶⁸ créé en avril 2023 compte désormais plus de 2 600 membres. Les messages qu'il contient ont généré plus de 113 500 vues entre septembre 2023 et septembre 2024. Le Comité continue d'étudier les moyens de développer la diffusion et la visibilité de ses travaux dans les médias sociaux et les canaux de communication externe, notamment des plateformes telles que Climate Adaptation Knowledge Exchange, PreventionWeb, UN iLibrary et weADAPT.

75. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a décidé que les documents prioritaires suivants feraient l'objet d'une traduction informelle dans d'autres langues des Nations Unies :

- a) Sa nouvelle publication sur les trente ans de l'adaptation, dès qu'elle aura été finalisée ;
- b) La version actualisée de son document de 2022 intitulé « Navigating the Landscape of Support for the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans »⁶⁹.

76. Enfin, les centres régionaux de collaboration régionale de la CCNUCC appuient les mesures climatiques prises au niveau national au moyen d'actions de renforcement des capacités, d'assistance technique et de mise en réseau. Alors qu'auparavant, leurs activités étaient principalement axées sur l'atténuation, les centres mettent maintenant aussi l'accent sur l'adaptation, ce qui donne l'occasion au Comité de pouvoir communiquer avec les parties prenantes au niveau régional par leur intermédiaire.

IV. Plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2025-2027

77. À sa dix-septième session, la COP avait demandé au Comité d'élaborer, au cours de sa première année d'exercice, un plan de travail triennal, conformément aux fonctions qui lui

⁶³ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/adaptation-finance-bulletin-adaptation-committee>.

⁶⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/resilience/resources/ac-decisions-conclusions>.

⁶⁵ Voir <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/adaptation-contact-points>.

⁶⁶ <https://x.com/AdaptXChange>.

⁶⁷ <https://www.facebook.com/The.Adaptation.Exchange>.

⁶⁸ <https://www.linkedin.com/groups/13985893/>.

⁶⁹ CCNUCC, 2022, « Navigating the landscape of support for the process to formulate and implement national adaptation plans », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/publications-bulletin-navigating-the-landscape-of-support-for-the-process-to-formulate-and-implement-national-adaptation>.

avaient été confiées⁷⁰. Depuis lors, le Comité continue d'utiliser des plans triennaux pour piloter ses travaux de manière modulable. Le quatrième plan de travail, que le Comité a approuvé à sa vingtième réunion en septembre 2021, couvre la période 2022-2024. Le caractère modulable de ses plans de travail permet au Comité d'assumer de nouvelles tâches, d'ajuster le calendrier de ses activités et éventuellement de procéder à des révisions.

78. À sa vingt-cinquième réunion, le Comité a lancé l'élaboration de son plan de travail pour 2025-2027 – voir en annexe –, qu'il a approuvé à sa vingt-sixième réunion. Au cours des délibérations sur le plan de travail, des membres du Comité ont souligné que des Parties lui fournissaient des orientations dans le cadre du processus de la Convention, et que les observateurs pouvaient lui communiquer des informations à l'occasion de ces réunions régulières et par l'intermédiaire du secrétariat, par courrier électronique, tout au long de l'année.

V. Recommandations à l'intention de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

79. Compte tenu des activités menées au cours de la période considérée, le Comité a décidé d'adresser des recommandations à la COP pour éventuel examen à sa vingt-neuvième session, à la CMA à sa sixième session et au SBSTA et au SBI à leur soixante et unième session.

80. La COP et la CMA voudront peut-être :

- a) Saluer la publication du présent rapport ;
- b) Se féliciter des progrès réalisés par le Comité dans l'exécution de son plan de travail modulable pour 2022-2024 ;
- c) Inviter les organes constitués et les structures institutionnelles relevant de la Convention et de l'Accord de Paris, les Parties et les entités non parties, selon qu'il convient, à tirer parti dans leurs travaux des résultats obtenus par le Comité qu'ils jugent utiles ;
- d) Prendre note du plan de travail modulable du Comité pour 2025-2027.

⁷⁰ Décision 1/CP.16, par. 20.

Annexe

Plan de travail modulable du Comité de l'adaptation pour 2025-2027

1. Dans le cadre de la préparation de son plan de travail modulable pour 2025-2027, le Comité a tenu compte de son objectif de promouvoir la mise en œuvre de manière cohérente d'une action renforcée pour l'adaptation au titre de la Convention, principalement par les cinq moyens ci-après¹ :

a) En fournissant un appui technique et des conseils aux Parties, en respectant l'approche axée sur les pays, dans l'objectif de faciliter l'exécution des activités d'adaptation ;

b) En renforçant, en étoffant et en améliorant l'échange d'informations, de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques aux niveaux local, national, régional et international, compte tenu, s'il y a lieu, des connaissances et des pratiques traditionnelles ;

c) En favorisant les synergies et en renforçant les relations avec les organisations, les centres et les réseaux nationaux, régionaux et internationaux afin de favoriser la mise en œuvre des mesures d'adaptation, en particulier dans les pays en développement parties ;

d) En fournissant des informations et des recommandations, sur la base des bonnes pratiques en matière d'adaptation, pour examen par la COP aux fins de l'élaboration d'orientations sur les moyens d'encourager la mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment sous la forme de ressources financières, de technologies, du renforcement des capacités et d'autres moyens d'assurer un développement résilient face aux changements climatiques et d'atténuer les vulnérabilités, y compris, le cas échéant, aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier ;

e) En examinant les informations communiquées par les Parties concernant leur suivi et examen des mesures d'adaptation, l'appui fourni et reçu, les besoins et lacunes éventuels, et d'autres renseignements pertinents, notamment ceux fournis dans le cadre de la Convention, dans le but de recommander que d'autres mesures soient prises au besoin.

2. Le Comité continuera d'honorer les mandats qui lui ont été spécifiquement confiés, ainsi que les mandats transversaux suivants :

a) Que tous les organes constitués continuent de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus et qu'ils accélèrent l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes² ;

b) Que les organes compétents relevant de la Convention tiennent compte des recommandations adressées au SBSTA par le Groupe de facilitation concernant la participation et la contribution des peuples autochtones et des communautés locales aux différents stades du processus découlant de la Convention³ ;

c) Que les responsables des programmes de travail et des organes constitués relevant de la Convention qui sont concernés examinent les moyens d'intégrer et de renforcer l'action océanique dans leurs mandats et leurs plans de travail en cours et de rendre compte de ces activités dans les rapports à établir, selon qu'il convient⁴ ;

d) Que les responsables des programmes de travail et des organes constitués relevant de l'Accord de Paris ou concourant à son application prennent en considération les

¹ Décision 1/CP.16, par. 20.

² Décisions 3/CP.25, par. 12, et 24/CP.27, par. 17.

³ Décision 16/CP.26, par. 2.

⁴ Décision 1/CP.26, par. 60.

résultats pertinents du premier bilan mondial dans la planification de leurs futurs travaux, dans le respect de leurs mandats⁵ ;

3. Le Comité poursuivra ses travaux régionaux, le cas échéant en établissant des liens avec certaines des activités de son plan de travail. Le caractère modulable de celui-ci permet au Comité d'assumer de nouvelles tâches, d'ajuster le calendrier de ses activités et éventuellement de procéder à des révisions.

⁵ Décision 1/CMA.5, par. 186.

Domaine thématique	Mandat et marge de manœuvre ^a	Activité	2025	2026	2027	Collaboration ^b
Axe de travail 1 : fourniture d'un appui et de conseils techniques aux Parties concernant l'adaptation, notamment les moyens de mise en œuvre						
Évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques	Décision du Comité à sa vingt-sixième réunion	Activité d'évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques, selon les besoins	À sa vingt-septième réunion, le Comité poursuivra l'examen des projets de proposition sur les activités en matière d'évaluation de l'impact, de la vulnérabilité et des risques examinées à sa vingt-sixième réunion	Travaux requis	Travaux requis	À déterminer
Évaluation des capacités d'adaptation	Décision du Comité à sa vingt-sixième réunion	Activité d'évaluation des capacités d'adaptation, selon les besoins	À sa vingt-septième réunion, le Comité poursuivra l'examen des projets de proposition sur les activités en matière d'évaluation des capacités d'adaptation examinées à sa vingt-sixième réunion	Travaux requis	Travaux requis	À déterminer
Appui à la planification et à la mise en œuvre	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Mettre régulièrement à jour les ressources en ligne sur l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA ^c	Actualisation des ressources en ligne	Actualisation si nécessaire	Actualisation si nécessaire	Entités fonctionnelles du Mécanisme financier, LEG et autres organes constitués, selon les besoins

<i>Domaine thématique</i>	<i>Mandat et marge de manœuvre^a</i>	<i>Activité</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>Collaboration^b</i>
	Décision 2/CP.17, par. 121 c) Calendrier rigide	Contribuer au projet de lignes directrices du CPF à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier	Fournir une contribution écrite au cours du second semestre de l'année	Fournir une contribution écrite au cours du second semestre de l'année	Fournir une contribution écrite au cours du second semestre de l'année	CPF
Suivi, évaluation et apprentissage	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Autres activités sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, notamment des travaux de suivi en lien avec le document technique ^d et la boîte à outils ^e , si besoin	À déterminer	À déterminer	À déterminer	Équipe spéciale des PNA, Comité de Paris et autres parties prenantes à déterminer
Recenser les lacunes et les besoins des pays en développement	9/CP.27, par. 7 et 8 Calendrier souple	Continuer de recenser et de combler les lacunes et les besoins prioritaires des pays en développement en ce qui concerne le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA	Continuer de recenser et de combler les lacunes et les besoins prioritaires	Continuer de recenser et de combler les lacunes et les besoins prioritaires	Continuer de recenser et de combler les lacunes et les besoins prioritaires	LEG
	9/CP.27, par. 9 Calendrier souple	Organiser une formation à l'intention des pays en développement parties sur les moyens de remédier aux lacunes et besoins recensés, laquelle pourrait se tenir en marge de l'Expo PNA, du forum de l'adaptation ou d'autres manifestations	Organiser des formations en fonction des besoins	Organiser des formations en fonction des besoins	Organiser des formations en fonction des besoins	LEG, Comité de Paris et autres parties prenantes à déterminer
Orientations techniques et supports de formation	2/CMA.5, par. 44 Calendrier rigide	Appuyer l'application du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale en élaborant des directives techniques et des supports de formation	Finaliser le projet de document stratégique sur les orientations techniques et les supports de formation pour appuyer l'application du Cadre ^f			GCE, LEG, Comité de Paris et autres parties prenantes, selon les besoins

Domaine thématique	Mandat et marge de manœuvre ^a	Activité	2025	2026	2027	Collaboration ^b
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Continuer à discuter avec les coprésidents du Groupe de travail II du GIEC et le groupe d'appui technique des possibilités de collaboration, notamment en ce qui concerne les mandats pertinents de la COP et de la CMA	Collaborer selon les besoins	Collaborer selon les besoins	Collaborer selon les besoins	Coprésidents du Groupe de travail II du GIEC et représentants du groupe d'appui technique
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Organiser de nouveaux dialogues thématiques dans le cadre des réunions prévues sur l'adaptation	Décider d'un domaine thématique et organiser un dialogue	Décider d'un domaine thématique et organiser un dialogue	Décider d'un domaine thématique et organiser un dialogue	Organes constitués et organismes des Nations unies, selon les besoins

Axe de travail 2 : examiner les informations communiquées par les Parties sur les mesures d'adaptation et l'appui fourni pour accélérer les progrès globaux en matière d'adaptation

Établissement de rapports	2/CMA.5, par. 45 Calendrier souple	Fournir des recommandations sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis	À sa vingt-septième réunion, le Comité devra élaborer une première cartographie des exigences, lignes directrices et pratiques existantes en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi que des lignes directrices existantes au titre d'autres processus intergouvernementaux pertinents	Effectuer des travaux de suivi à partir de la cartographie des exigences, lignes directrices et pratiques existantes en matière d'établissement de rapports sur l'adaptation, selon les besoins	Effectuer des travaux de suivi si nécessaire	GCE et LEG
---------------------------	---------------------------------------	--	--	---	--	------------

Domaine thématique	Mandat et marge de manœuvre ^a	Activité	2025	2026	2027	Collaboration ^b
			À sa vingt-huitième réunion, le Comité devra compléter la cartographie, notamment sur la base des premiers rapports biennaux au titre de la transparence et d'autres rapports et informations pertinents fournis par les Parties			
État d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Compléter et actualiser régulièrement le portail interactif des profils de pays et informer les Parties en conséquence	Compléter le portail et les profils des pays et envisager d'éventuelles mises à jour	Mettre à jour le portail interactif si nécessaire	Mettre à jour le portail interactif si nécessaire	Toutes les Parties
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Élaborer un rapport de synthèse sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties	À sa vingt-septième réunion, le Comité examinera les différentes possibilités s'agissant de l'élaboration du rapport de synthèse	Élaborer et finaliser le rapport de synthèse		À déterminer
Prendre en compte les mesures d'adaptation adoptées par des pays en développement parties	11/CMA.1, par. 13 Calendrier rigide	Fournir des orientations au secrétariat quant à l'élaboration des rapports de synthèse biennaux en lien avec la prise en compte des mesures d'adaptation adoptées par des pays en développement parties	À sa vingt-septième réunion, le Comité choisira, à partir d'une liste, le thème du rapport de synthèse de 2026	Fournir des orientations au secrétariat concernant l'élaboration du rapport de synthèse de 2026	Convenir du thème du rapport de synthèse de 2028 au cours du premier semestre de l'année	À déterminer

Domaine thématique	Mandat et marge de manœuvre ^a	Activité	2025	2026	2027	Collaboration ^b
Pertinence et efficacité de l'adaptation et de l'appui	11/CMA.1, par. 35 Calendrier souple	Continuer de compiler les méthodes permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui	Poursuivre la compilation des méthodes en fonction des besoins	Poursuivre la compilation des méthodes en fonction des besoins	Poursuivre la compilation des méthodes en fonction des besoins	LEG et CPF
Axe de travail 3 : communication, collaboration et cohérence						
Communication	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Traiter les questions recensées dans l'enquête d'évaluation de l'audience de 2023-2024 ^g , et au besoin adapter la stratégie de communication du Comité en conséquence	Modifier et mettre en œuvre la stratégie de communication	Mettre en œuvre la stratégie de communication	Mettre en œuvre la stratégie de communication	À déterminer
	8/CP.27, par. 2, et 10/CMA.4, par. 2 Calendrier souple	Traduire les produits prioritaires dans d'autres langues officielles de l'ONU, selon les besoins	Traduire les produits prioritaires	Traduire les produits prioritaires	Traduire les produits prioritaires	À déterminer
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Poursuivre la publication du bulletin sur le financement de l'adaptation	Élaborer et diffuser deux à quatre numéros du bulletin	Élaborer et diffuser deux à quatre numéros du bulletin	Élaborer et diffuser deux à quatre numéros du bulletin	Autres organes constitués liés à l'adaptation et entités fonctionnelles du Mécanisme financier
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Élaborer un bulletin ou une lettre d'information sur les mesures d'adaptation	À sa vingt-septième réunion, le Comité examinera une note de cadrage sur le bulletin ou la lettre d'information sur les mesures d'adaptation	Élaborer et diffuser deux numéros du bulletin ou de la lettre d'information	Élaborer et diffuser deux numéros du bulletin ou de la lettre d'information	À déterminer
Équipe spéciale des PNA	Plan de travail précédent du Comité et mandats sous-jacents	Définir et mettre en œuvre le plan de travail de l'équipe spéciale des PNA pour 2025-2027, qui devra être aligné celui du Comité	À sa vingt-septième réunion, le Comité devra approuver le plan de travail pour	Organiser deux réunions de l'équipe spéciale des PNA	Organiser deux réunions de l'équipe spéciale des PNA	Équipe spéciale des PNA et organes

Domaine thématique	Mandat et marge de manœuvre ^a	Activité	2025	2026	2027	Collaboration ^b
Collaboration et cohérence	Calendrier souple		2025-2027 de l'équipe spéciale des PNA Organiser deux réunions de l'équipe spéciale des PNA			constitués traitant de questions relatives à l'adaptation
	Pratiques du Comité Calendrier souple	Contribuer à l'Expo PNA organisée par le LEG	Contribuer selon les besoins	Contribuer selon les besoins	Contribuer selon les besoins	LEG
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Examiner une vue d'ensemble des nouveaux mandats de la COP, de la CMA et des organes subsidiaires en ce qui concerne l'adaptation, ainsi que la version actualisée des plans de travail des organes constitués traitant de questions relatives à l'adaptation	Examiner la vue d'ensemble avant la vingt-septième réunion du Comité	Examiner la vue d'ensemble avant la vingt-neuvième réunion du Comité	Examiner la vue d'ensemble avant la trente et unième réunion du Comité	Autres organes constitués traitant de questions relatives à l'adaptation
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Mettre à jour le livret récapitulatif des décisions du Comité ^h	Mettre à jour le livret récapitulatif des décisions du Comité après chaque session de la COP, de la CMA et des organes subsidiaires	Mettre à jour le livret récapitulatif des décisions du Comité après chaque session de la COP, de la CMA et des organes subsidiaires	Mettre à jour le livret récapitulatif des décisions du Comité après chaque session de la COP, de la CMA et des organes subsidiaires	–
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Se rapprocher d'autres organes constitués aux fins de la planification des opérations	Prendre contact à la vingt-septième réunion du Comité et selon les besoins	Prendre contact à la vingt-neuvième réunion du Comité et selon les besoins	Prendre contact à la trente et unième réunion du Comité et selon les besoins	Autres organes constitués traitant de questions relatives à l'adaptation
	Pratiques du Comité Calendrier souple	Participer, sur invitation et selon les besoins, à des réunions de groupes d'experts et à des événements organisés	Participer le cas échéant	Participer le cas échéant	Participer le cas échéant	Autres organes constitués traitant de

Domaine thématique	Mandat et marge de manœuvre ^a	Activité	2025	2026	2027	Collaboration ^b
		par d'autres organes constitués ou dans le cadre d'axes de travail relatifs à la Convention ou à l'Accord de Paris				questions relatives à l'adaptation
	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Renforcer la collaboration sur des questions stratégiques avec des experts et des organisations externes	À sa vingt-septième réunion, le Comité devra examiner les possibilités de renforcer la collaboration avec des experts et des organisations externes	Renforcer la collaboration selon les besoins	Renforcer la collaboration selon les besoins	À déterminer
Collaboration et cohérence	Plan de travail précédent du Comité Calendrier souple	Organiser un forum de l'adaptation sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties	À sa vingt-septième réunion, le Comité examinera un projet de note de cadrage sur le forum, qui portera notamment sur son thème, son calendrier et les partenaires potentiels À sa vingt-huitième réunion, le Comité discutera de la participation et de la sensibilisation des partenaires et de la création d'un comité de pilotage en vue de l'organisation du forum de 2026	Organiser le forum	Donner suite aux résultats du forum, selon qu'il conviendra	LEG et autres organes constitués, entités fonctionnelles du Mécanisme financier, organismes des Nations Unies et autres institutions, organisations scientifiques et observateurs

Domaine thématique	Mandat et marge de manœuvre ^a	Activité	2025	2026	2027	Collaboration ^b
Programme de travail de Nairobi	FCCC/SBSTA/2018/4 , par. 19 Calendrier souple	Conseiller les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi dans les domaines dans lesquels le Comité pourrait apporter un appui en matière de connaissances	À sa vingt-septième réunion, le Comité fournira des conseils aux organisations partenaires du programme de travail de Nairobi dans les domaines pertinents	Discuter de conseils supplémentaires, selon les besoins, à la première réunion que tiendra le Comité dans l'année	Discuter de conseils supplémentaires, selon les besoins, à la première réunion que tiendra le Comité dans l'année	–
Axe de travail 4 : travaux liés aux processus						
Rapport annuel	2/CP.17, par. 96, et 11/CMA.1, par. 1 Calendrier rigide	Faire rapport chaque année à la COP et à la CMA, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, notamment sur les activités du Comité, l'exercice de ses fonctions, ses orientations, ses recommandations et toute autre information pertinente découlant de ses travaux	Élaborer un rapport annuel avant les sessions de la COP et de la CMA	Élaborer un rapport annuel avant les sessions de la COP et de la CMA	Élaborer un rapport annuel avant les sessions de la COP et de la CMA	–

^a Cette colonne indique l'origine de l'activité (mandat de la COP, de la CMA ou des organes subsidiaires, ou poursuite d'une activité relevant du précédent plan de travail du Comité) et si le calendrier est prescrit par un mandat ou s'il existe une marge de manœuvre.

^b Les organes constitués traitant de questions relatives à l'adaptation comprennent ceux ayant un lien avec les moyens de mise en œuvre.

^c <https://unfccc.int/napsupport>.

^d Comité de l'adaptation, 2023, « Monitoring and evaluation of adaptation at the national and subnational levels: Technical paper by the Adaptation Committee », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/node/632792>.

^e Beauchamp E., Leiter T., Pringle P. et al., 2024, « Toolkit for Monitoring, Evaluation, and Learning for National Adaptation Plan Processes », Winnipeg (Canada) : International Institute for Sustainable Development, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/toolkit-MEL-for-NAP-processes>.

^f Voir le document du Comité portant la cote AC26/STRAT/5.

^g Voir le document du Comité portant la cote AC25/COMMS-PLAN/6D.

^h Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/63743>.